



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



Bruxelles, le 11 avril 2024

Vote du Parlement européen sur les nouveaux objectifs d'émissions de CO₂ pour les poids lourds : le Bureau Commun du transport routier demande plus de concret

En réaction au vote du 10 avril au Parlement européen sur les objectifs d'émissions de CO₂ pour les nouveaux poids lourds, le Bureau Commun du transport routier appelle à plus de certitude pour les entreprises du transport routier de marchandises et regrette le manque d'ouverture à d'autres carburants neutres en carbone. Ces nouvelles mesures devront offrir un accompagnement favorable afin de permettre le passage à des véhicules zéro émission et de poursuivre la transition écologique du secteur dans les années à venir.

À cette fin, la FNTR, le BGL et NLA demandent à l'Union européenne de prévoir un système de suivi précis de la stratégie des États membres et de leurs progrès dans la mise en œuvre de la transition verte. Il est également important que des moyens financiers suffisants puissent soutenir la décarbonation du secteur du fret routier dans le prochain cadre financier pluriannuel européen (CFP). Enfin, les clients devront également être associés à cette transition en supportant un coût de transport plus élevé et en participant à construire des chaînes logistiques optimisées.

Le vote du Parlement européen pose des objectifs très ambitieux, à commencer par une réduction des émissions de CO₂ de 45 % en 2030, par rapport à 2019 pour les véhicules lourds nouvellement immatriculés, et de 7,5 à 10 % pour les remorques et les semi-remorques. Le Bureau Commun souligne qu'aujourd'hui, très peu de poids lourds zéro émission circulent sur les routes européennes. Cette situation est due au manque de conditions nécessaires pour que le transport et la logistique du fret puissent remplir ses missions, à savoir le transport urbain, régional et de longue distance. Il s'agit maintenant de développer la capacité du réseau énergétique ainsi que l'infrastructure de recharge et d'avitaillement pour permettre la transition écologique du secteur du fret routier. Les systèmes d'incitation sont essentiels pour les entreprises qui investissent dans des camions zéro émission dans une industrie dominée par les petites et moyennes entreprises opérant sur un marché très concurrentiel.

Le Bureau Commun du transport routier accueille favorablement la clause de révision en 2027 qui permettra certainement d'adapter les objectifs. Elle examinera également les points suivants : l'évaluation du facteur de correction carbone (CCF), le rôle des camions fonctionnant avec des carburants neutres en CO₂ et la possibilité de développer une méthodologie commune pour évaluer les émissions de CO₂ sur l'ensemble du cycle de vie complet des nouveaux poids lourds. Dès 2025, la Commission évaluera le rôle des carburants renouvelables durables dans la transition vers la neutralité climatique. Le Bureau Commun du transport routier suivra attentivement l'ensemble du processus de mise en place.

La **FNTR** est la principale fédération du transport routier de marchandises en France avec plus de 5 000 entreprises membres.

Le **BGL** est la principale fédération du transport routier de marchandises et de la logistique en Allemagne, avec 7 000 entreprises membres.

NLA représente à Bruxelles les principales associations du transport routier de marchandises dans les pays nordiques, représentant environ 15 000 entreprises membres (DTL/Danemark, NLF/Norvège, SÅ/Suède et en étroite coopération avec son membre associé finlandais (SKAL)).

Contact presse :
Carine SAI – carine.sai@fntr.fr – 01.44.29.04.23.